

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 21 octobre 2014 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé**

NOR : AFSS1430808A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3-3;  
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé;  
Vu l'arrêté du 26 décembre 2012 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé;  
Vu la proposition de la Fédération nationale des podologues, organisation syndicale représentative des pédicures-podologues,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé au titre de représentant des organisations syndicales représentatives des pédicures-podologues et pour la période du mandat restant à courir : M. Jean Loup LAFEUILLADE, en remplacement de Mme Nicole WEILL.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 octobre 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
B. VALLET

Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU